

Conseil municipal du 23 juin 2026

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population

Les dernières données disponibles pour la population résidente sont celles de juin 2026 ; elles font état d'une population verniolane de 39'108 habitantes et habitants, soit une légère diminution (39 personnes) par rapport aux données de mars.

2 Stade des Avanchets : un nouveau club a été constitué

Un appel à projet a été ouvert pour relancer la présence d'un club de foot aux Avanchets. Pour départager les excellentes propositions, la ville de Vernier a élaboré une grille de critères en collaborant notamment avec l'association cantonale genevoise de football. La solidité des structures et de la gouvernance comptait évidemment dans ce processus.

C'est le projet intitulé FC Avanchets -Etang qui l'a emporté.

3 Le domaine de Chignan a été vendu

Votre Conseil avait en traitement différents objets portant sur le domaine de Chignan qui était à vendre. Par une publication dans la FAO du 7 août, il a été rendu public que c'est l'exploitant agricole de la Ferme du Lignon qui est devenu propriétaire du domaine.

4 Restitution de l'effet suspensif dans la procédure contre la loi sur les piscines et bains publics (LBains)

Par décision du 20 juillet 2026, la Chambre constitutionnelle a restitué l'effet suspensif dans le cadre d'un des recours formés contre la loi. Bien que cela ne préjuge pas de la décision sur le fond, la Chambre a souligné que des « griefs a priori pertinents en ce qui concerne les atteintes à plusieurs droits fondamentaux ». Bien qu'il soit exceptionnel de déroger à la pratique consistant à refuser l'effet suspensif dans le cadre d'un contrôle abstrait des normes, la Chambre a considéré qu'il n'y avait pas un intérêt public rendant impératif l'application immédiate de la loi.

5 Les résultats des élections du 30 novembre confirmés par le Tribunal fédéral

Dans un arrêt du 2 juin, mais communiqué début juillet, le Tribunal fédéral a rejeté le recours dirigé contre l'arrêt de la Chambre constitutionnelle du 17 février 2026. Sur le fond, après avoir écarté différents griefs liés à des questions relevant de l'administration des preuves et du droit d'être entendu, il a suivi la juridiction genevoise qui a considéré que le fait que 189 bulletins par 79 mains différentes n'était pas si grave. Dans la mesure où la cour cantonale n'a pas procédé à un examen global des circonstances (porte à porte agressif allégué, promesse faite à un candidat d'une autre liste), le Tribunal fédéral y a renoncé également.

Il s'ensuit que le résultat des élections du 30 novembre 2025 sont désormais définitifs.

6 Canicule – une cellule cantonale qui ne coordonne pas assez

Les vagues de canicule qui ont affecté nos organismes cet été ont révélé également un fonctionnement insatisfaisant de l'organe cantonal chargé de coordonner, sous la houlette du service du médecin cantonal, l'action publique. Annonces de mesures arrivant en ordre dispersé, manque d'écoute du terrain, règles pas suivies tels sont quelques-unes des remarques que la ville de Vernier a partagé dans un courrier adressé à l'ACG afin de permettre une réaction inter-communale.

7 Une horloge patrimoniale

La place du Lignon arbore depuis plus de 40 ans une horloge réalisée par l'artiste zurichois Kurt INGENDAHL. Objet spectaculaire à la fonction parfois déroutante, il faut lire le mode d'emploi pour en savoir l'heure, l'œuvre connaît des faiblesses mécaniques. Sa réparation n'est pas envisageable sur site et même l'école d'horlogerie de Genève n'a pu relever le défi. Renonçant à la faire démonter pour l'expédier dans le canton de Berne, le Conseil administratif a décidé que cette horloge deviendrait désormais une sculpture intemporelle dont seuls les aspects externes seront entretenus.

8 La ville de Vernier lauréate

La ville de Vernier a reçu le trophée de la transition écologique dans la catégorie « collectivités ». Remis par SIG cette prix récompense des actions concrètes visant à réduire les consommations d'énergie et la quantité de déchets incinérables. Selon le bilan établi par SIG, les actions menées ont permis d'économiser l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 85 ménages, d'éviter l'émission de 33 tonnes de CO2 et de réduire de près de 158 tonnes les déchets incinérables. Certaines mesures, par exemple un système de régulation intelligente du chauffage testée dans le bâtiment de la mairie qui a permis d'économiser 25% de la consommation, seront déployées dans 5 autres bâtiments de la Commune.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications, non sans féliciter mon collègue Mathias BUSCHBECK qui a été élu au comité de l'Association des communes suisses.